

Bobigny, le 25 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE



FRANCE RELANCE : SIGNATURE DE L'ACCORD DE RELANCE ENTRE L'ETAT ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE PLAINE COMMUNE

Le préfet de la Seine-Saint-Denis, Georges-François Leclerc, et le président de Plaine Commune, Mathieu Hanotin, ont signé ce jour un accord de relance visant à renforcer la coordination de leurs actions en faveur de la transition écologique, du renforcement de la cohésion sociale et du développement économique du territoire.

Déclinaison territoriale du plan de relance, cet engagement mutuel vient accentuer la coopération entre l'Etat et Plaine Commune pour répondre efficacement aux conséquences de la crise et aux enjeux sanitaires, sociaux, écologiques et économiques de ce territoire marqué par un taux de chômage et des besoins sociaux importants.

L'objectif de cet accord, qui mobilise les soutiens financiers et le potentiel d'accélération de France Relance, est de faire converger les grandes priorités de l'Etat en matière de relance et les axes stratégiques du projet de territoire porté par Plaine Commune. A ce titre, il définit de forts engagements réciproques visant à :

1. Accélérer la conversion écologique et sociale du territoire

Plaine Commune et l'Etat s'engagent à œuvrer en faveur d'une amélioration durable du cadre de vie du territoire et de ses 441 844 habitants ainsi que des générations futures.

Les actions conjointes ont pour objet de soutenir les projets d'aménagement et de requalification de ce territoire à travers la rénovation thermique des bâtiments, le recyclage des fonciers dégradés, la lutte contre l'habitat indigne, la préservation de la biodiversité et la renaturation. Elles favorisent également une consommation alimentaire responsable à travers le développement de l'agriculture urbaine et une alimentation saine et sûre.

2. Développer l'accessibilité du territoire et les mobilités actives

Le territoire de Plaine Commune enregistre une forte croissance démographique, accélérée par des projets d'aménagement structurants qui en renforcent l'attractivité. L'amélioration de sa connexion est un enjeu crucial qui se matérialise, en sus du développement des transports en commun faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, par la réalisation de voies cyclables et d'itinéraires piétons, l'accompagnement de la conversion verte du parc automobile, ainsi que par des opérations d'aménagement urbain visant à résorber les coupures urbaines.

3. Assurer le développement de l'emploi et de la compétitivité du territoire

La relance du dynamisme économique de Plaine Commune, fortement impacté par la crise sanitaire et son histoire industrielle, passe notamment par la reconversion des friches industrielles en lieux d'activités et de logements. Un soutien renforcé à l'économie circulaire et du réemploi, aux industries créatives et des filières porteuses d'emploi en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques constitue également une priorité partagée.

4. Accélérer le développement de la culture, du tourisme et du sport

Plaine Commune et l'Etat soutiennent les secteurs de la culture et du tourisme, particulièrement touchés par les restrictions liées à la crise sanitaire alors qu'ils représentent une importante source de dynamisme territorial. Cela se traduit notamment par le soutien à l'installation d'espaces créatifs et de tiers-lieux, par exemple dans les friches industrielles rénovées.

Une attention particulière est également portée au développement des pratiques et des infrastructures sportives, en lien avec l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui représentent une opportunité majeure pour ce territoire.

5. Soutenir l'innovation et la transformation numérique

Plaine Commune et l'Etat soutiennent l'investissement et la maîtrise des nouvelles technologies, à travers le développement d'un socle numérique dans les écoles primaires, un renforcement de l'accès au numérique très haut débit, le déploiement de conseillers numériques de proximité, la formation aux métiers d'avenir, les projets qui contribuent à la transformation numérique de l'économie de proximité ainsi que la numérisation de l'administration.

Une instance partenariale sera mise en place pour assurer le pilotage et le suivi régulier de la mise en œuvre de cet accord.

A propos de France Relance :

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Les services de l'État en Seine-Saint-Denis se sont fortement mobilisés dès le mois de septembre 2020 pour faire connaître ce plan de relance et accompagner les acteurs séquanodionysiens afin de garantir le meilleur accès aux mesures de soutien, sans perte de chance.

Cette forte mobilisation a d'ores et déjà permis l'attribution de plus de 450 millions d'euros (avril 2021) pour soutenir la relance économique et la transition écologique en Seine-Saint-Denis. Près de deux tiers de ce budget concernent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), confirmant que le maintien de la cohésion sociale s'inscrit également comme une priorité de la relance.

Ce soutien se poursuit en 2021 auprès des porteurs de projets publics et privés du département grâce à la territorialisation du plan France Relance qui garantit l'efficacité et la rapidité de l'engagement des crédits par l'État. La contractualisation de l'Etat avec les intercommunalités, en particulier, avec les établissements publics territoriaux (EPT), est un des instruments privilégiés de territorialisation du plan.

Contacts :

- Préfecture de la Seine-Saint-Denis - bureau de la communication interministérielle : pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr
- David Lebon, directeur de cabinet, david.lebon@plainecommune.fr